

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 789

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« redéfinie »

insérer les mots :

« tous les deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de s'assurer que les délimitations des territoires de santé correspondent à une offre de soins pertinente dans nos territoires.